

K.F.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

Procès-verbal administratif.

L'an mil neuf cent soixante, le quatrième jour du mois de janvier, comparait devant Nous, DECKERCOQ Eric, Administrateur Territorial Assistant à Ruhengeri, le nommé MULISA, Antoine, fils de Gasake (+) et de Nyirakagoro (+), originaire de Murambi, s/chefferie de Murambi, chefferie Buganza Sud, Territoire de Kibungu, résidant à Nyamata, Territoire de Kigali.

- Q. Que savez-vous de votre caisse d'impôts?
R. Les incendiaires m'ont trouvé chez moi, ils m'ont chassé, je suis parti avec ma femme et mes enfants.
Q. Quand a-t-on brûlé chez vous?
R. Le 8 novembre 1959, le dimanche.
X. Le 6-novembre les incendiaires ont passé dans ma sous-chefferie j'ai cru qu'ils ne reviendraient plus.
Q. Savez-vous si l'on a volé ou brûlé les acquits et l'argent?
R. Les conseillers ont rapporté la caisse qui avait été cassée. On a retrouvé dans la malle quelques livres, des acquits. Monsieur Leloup a pris les acquits qu'il a trouvés dans la caisse.
Q. Combien d'argent aviez-vous dans votre caisse?
R. A peu près 27.000 frs. Il y avait aussi de l'argent provenant de la vente des cartes d'assistance médicale. J'avais vendu 3 cartes d'assistance médicale.
Q. Voulez-vous ajouter quelque chose?
R. Non.
Traduction faite le comparant persiste et signe.

Le comparant. (Signé)

De tout quoi, nous avons dressé le présent P.V. aux jours, mois et an que dessus.

A.T.A. Deckercoq.

